

Formation à la sécurité routière et à l'Épreuve Théorique Motocyclette (ETM) – « PASS ROUSSEAU »

Réf de l'action : ECF T011.EL indice 02 du 05/07/2021 - Version 01 Mendiboure Formation du 04/10/21

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire A1 et A2 en sécurité

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personnes souhaitant conduire des motocyclettes de cylindrée max de 125 cm³ (catégorie A1) et des motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kW (catégorie A2),
- Être âgé de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETM conserve le bénéfice de son admissibilité pour cinq épreuves pratiques pour chacune de ces catégories A1 et A2 et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Accès immédiat à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETM :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, la distances de sécurité, les divers usagers de la route, les conditions climatiques...sont abordés dans les différents cours.

- Tests d'entraînement à l'examen : séries de 40 questions
- Examens Blancs : séries de 40 questions

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en autonomie

MOYENS HUMAINS

- Assistance pédagogique par un enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Assistance technique,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques alternant des apports théoriques, des mises en situation, et des exercices d'entraînement portant sur les questions de l'examen,
- PASS ROUSSEAU MOTO (Codes Rousseau) accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livre « CODE MOTO » (Codes Rousseau)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Modalité d'évaluation en cours de formation :
 - Des séries de 40 questions d'entraînement en ligne
 - Des examens blancs.
- Epreuve théorique motocyclette (ETM) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.
- Formation non éligible au CPF.



EFFECTIFS

- Illimité.

HORAIRES

- Libres.

DUREE DE LA FORMATION

- Accès limité à 6 mois.